Agrément Ministère de la Jeunesse
et des Sports N°62SP01-1728

Siège : Hôtel de Ville
62350 SAINT-VENANT

RÈGLEMENT COURSE PÉDESTRE

Art. 1 : *CONDITIONS DE PARTICIPATION* : les épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée ou non qui répond aux conditions d'âge et de réglementation fédérale.

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite auprès d'AXA (numéro contrat 0000002025685104). Les affiliés F.F.A bénéficient des garanties accordées par le contrat lié à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La participation aux différentes courses est régie par la réglementation fédérale en vigueur au moment des épreuves et qui obligent l'organisateur à exiger pour :

*__Les coureurs licenciés FFA compétition, running, entreprise :__ licence 2026-2027 valide

*__Les coureurs non licenciés FFA :__ un PPS (Parcours Prévention Santé) pour les majeurs ou d'une attestation à usage unique (Questionnaire Santé) pour les mineurs.

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout participant qui ne respecte pas le tracé du parcours ou qui, par son comportement gênerait le bon déroulement de l'épreuve.

Art. 2 : INSCRIPTIONS, RETRAIT DES DOSSARDS et HORAIRES :

- **en ligne par le biais du lien** Sportchronométrage.fr **Dossard personnalisé avant le lundi 21 Décembre.**
- **dans votre magasin DÉCATHLON Fouquières Les Béthune le samedi 26 décembre entre 14 h et 17 h**.
- **sur place le jour même jusqu'à 45' avant l'épreuve. Majoration de 2 € pour les inscriptions des 5 et 10 km**

Le montant des droits d'inscriptions (chèques à l'ordre de Saint Venant Athlétisme) est fixé à : 2 € pour les courses jeunes, 8 € pour les 5 kms et 10 € pour les 10 kms.

- 10 h 00 : course 5 kms : MI à MA
- 10 h 45 : course 10 kms : CA à MA
- 11 h 45 : course benjamin : 3 tours 1800 m
- 12 h 00 : course poussin : 2 tours 1200 m
- 12 h 10 : animation école athlétisme
- 12 h 20 : animation Baby Athlé

Art. 3 : UTILISATION D'IMAGES : votre inscription vaut autorisation pour que d'éventuelles photos ou vidéos de vous soient utilisées par les organisateurs à des fins de promotions ou d'information dans le cadre des dispositions légales et réglementaires du droit de reproduction publique par l'image.

Art. 4 : PARCOURS ET ASSISTANCE : Le parcours du 10 km reprend 2 fois la boucle du 5 km dont le tracé mi-agglo/mi-rural est entièrement macadamisé et plat. Toutes les arrivées sont jugées à proximité de la salle de sport. Le départ du 5 km est à 150 m de là et celui du 10 km à 300 m.
-La croix Blanche assurera l'assistance médicale avec un véhicule sanitaire sur le parcours.
-Afin d'assurer la sécurité des coureurs, l'accompagnement à bicyclette ou tout autre moyen de transport est strictement interdit, de même que l'accompagnement d'un animal.

Art. 5 : RÉCOMPENSES : remise des récompenses et tombolas à 12 heures 30, salle des sports :

- Courses jeunes : podium par catégorie, lot souvenir à tous et tombola.
- Course 5 et 10 km : Podium scratch (coupes et/ou récompenses), coupes ou lots aux vainqueurs des Catégories MI, CA, JU, ES, SE, MA (non cumulable et sans séparation des tranches d'âge), lot souvenir à tous et tombola.

Tombola : nombreux bons d'achats répartis pour les courses 5 et 10 km par tirage au sort des bulletins à la fin de l'ensemble de la manifestation, tombola spéciale courses jeunes (BA à BE) avec **présence obligatoire au tirage**.

Contact : M. et Mme Bruno DUCROCQ – 250, rue d'Aire – 62350 SAINT-VENANT - 06.62.58.82.94
http://saintvenantathletisme.sportsregions.fr/,